

# Comité Départemental Mal Logemen Somme

---



Préfet de la Somme

Direction  
départementale  
des territoires  
et de la mer

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme

# *Etat des lieux du département de la Somme*

---

\* Une population de 565 000 habitants pour un parc de 232 363 résidences principales dont :

- 63% de propriétaires occupants
- 20% de locatif privé
- 15% de locatif public

\* Un parc privé ancien avec 68% de ces logements construits avant 1949.

\* Un parc privé potentiellement indigne représentant 8% du parc de résidences principales privés du département.

## *Une mobilisation des acteurs*

---

- \* Dès 2005, mobilisation des acteurs du logement avec la mise en place du CDML. Son action est orientée vers le traitement des situations des personnes, via des relogements.
- \* La démarche de concertation engagée pour l'élaboration du PDALPD 2009-2014 a pointé la nécessité d'une approche globale des situations d'habitat indigne et d'un traitement des problématiques tant sociales que techniques.
- \* Le PDALPD 2009-2014 institutionnalise le CDML. Il s'agit désormais d'apporter une réponse aux situations des personnes et de traiter le bâti.

## *Un comité départemental institutionnalisé*

---

Un comité responsable présidé par le Préfet et le Président du Conseil Général pour valider et impulser la dynamique.

Un comité technique mensuel chargé de qualifier et d'orienter les situations vers les partenaires les mieux à même d'y répondre.

Un travail au jour le jour avec l'ensemble des partenaires de l'Etat, des collectivités et du monde associatif :

DDTM, DDCS, ARS, SCHSE Amiens, Conseil Général, CAF, ADIL, opérateurs OPAH.

## *Rôle du CDML*

---

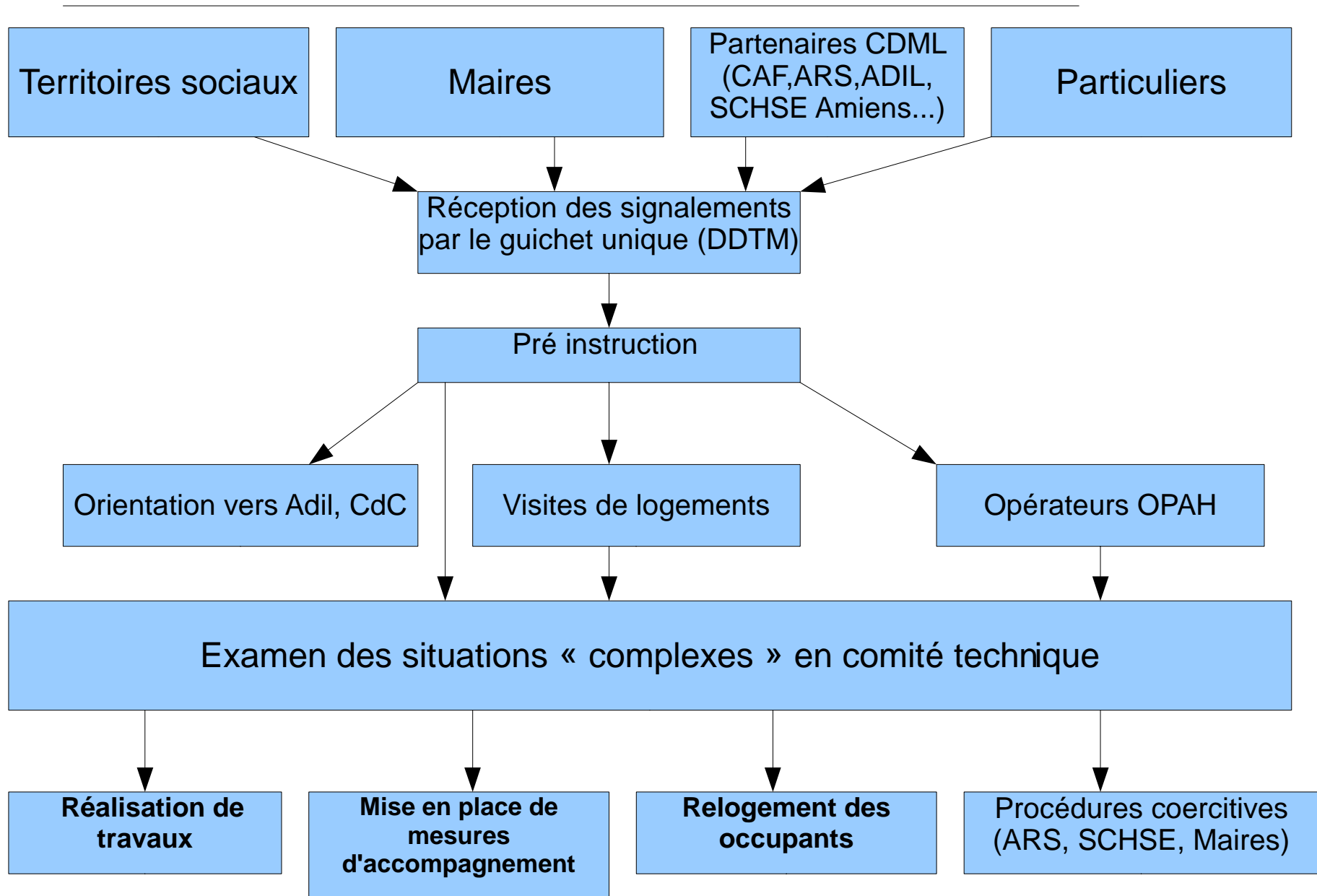
### Le CDML, guichet unique de la lutte contre l'habitat indigne.

Il centralise, enregistre et procède à une pré-instruction de l'ensemble des signalements, qui passe par la prise de contact avec les parties, les visites des logements, les réorientations...

Ces signalements sont présentés au comité technique qui se réunit une fois par mois afin de définir la ou les démarches à mettre en oeuvre.

**L'objectif premier est de trouver des solutions amiables et adaptées avec les propriétaires. A défaut, les procédures coercitives seront mises en oeuvre.**

# Fonctionnement du CDML



## *Une organisation proche du terrain*

---

\* Afin d'avoir une action la plus proche des personnes, des acteurs sociaux et des maires, le CDML s'appuie sur les Instances Locales du PDALPD.

\* Répartis sur les 3 territoires du PDALPD, le binôme Etat – Conseil Général permet :

- une plus grande proximité avec les acteurs sociaux, notamment dans la définition des accompagnements adaptés.

- un appui aux maires dans la mise en oeuvre des procédures administratives, en lien avec le guichet unique.

## Éléments de bilan

---

### Un repérage en progression

Territoires	Grand Amiénois	Picardie Maritime	Santerre Haute Somme	TOTAL
2010	39	49	55	143
2011	64	79	66	209
2012	113	94	94	301

### Caractéristiques :

Part importante de logements locatifs (84%)

Diversification des sources du repérage



## *Elements de bilan*

---

Tendance identique concernant les procédures coercitives.

	Règlement sanitaire départemental	Péril	Code santé publique
2011	0	5	1
2012	5	5	7

---

Merci pour votre attention.